

Rapport sur la gestion des risques climatiques – Ligne directrice B-15 du BSIF

Divulgence et mise en garde concernant les déclarations prospectives	2
À propos de Securian Canada	5
Gouvernance	5
Stratégie	6
Gestion des risques	9
Indicateurs et cibles	10



Divulgation et mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport sur la gestion des risques climatiques (le « rapport ») a été préparé par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada et la Compagnie d'assurance générale Première du Canada (collectivement, les « Sociétés »), qui exercent leurs activités sous la marque Securian Canada, conformément à la ligne directrice B-15 – Gestion des risques climatiques du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Il fait état de l'évaluation, par les Sociétés, des risques et des occasions liés aux changements climatiques à la date du rapport.

Ce rapport contient également de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et des lignes directrices réglementaires applicables.

Cette information prospective peut notamment porter sur les aspects suivants des Sociétés :

- les pratiques de gouvernance et de surveillance liées aux risques climatiques;
- le cadre de gestion des risques et son intégration à la gestion globale des risques de l'entreprise;
- les analyses de scénarios climatiques et les résultats des tests de résistance;
- les réponses stratégiques aux risques climatiques de transition et aux risques physiques liés au climat;
- le positionnement du portefeuille de placements et les considérations liées à la répartition de l'actif;
- les pratiques de souscription et les considérations liées au développement de produits;
- les indicateurs d'émissions et les cibles liées au climat;
- la résilience à long terme selon différents scénarios climatiques.

Par nature, l'information prospective est assujettie à d'importantes incertitudes, hypothèses et éventualités, dont bon nombre échappent au contrôle des Sociétés.

Les risques climatiques auxquels sont exposés les assureurs vie peuvent se matérialiser par divers mécanismes de transmission, y compris, mais sans s'y limiter :

- des effets sur la morbidité, la mortalité et la longévité;
- des changements dans le comportement de résiliation ou dans la demande des titulaires de police;
- la volatilité de la valeur des actifs et le risque de crédit dans le fonds général et les portefeuilles de placement des Sociétés;
- l'exposition des actifs immobiliers et des infrastructures aux risques climatiques physiques;
- des évolutions d'ordre réglementaire, juridique et réputationnel;
- des transformations macroéconomiques et démographiques liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



Remarque

Les résultats réels, les incidences financières ou les effets sur le capital pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective contenue dans le présent rapport.

Analyse de scénarios climatiques

Les analyses de scénarios climatiques présentées dans ce rapport ne constituent ni des prévisions ni des projections d'événements futurs. Elles servent plutôt d'outils d'évaluation des risques permettant d'apprécier la résilience potentielle selon un éventail de parcours climatiques plausibles, à partir d'hypothèses concernant les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre, les réponses des pouvoirs publics, les avancées technologiques, les tendances démographiques et les effets physiques des changements climatiques.

Les résultats sont fortement tributaires de la conception des modèles, du choix des paramètres et des données utilisées. Ils ne doivent pas être interprétés comme représentant les attentes des Sociétés quant aux résultats futurs, ni comme une garantie de rendement financier, d'adéquation du capital ou de solvabilité selon une trajectoire climatique donnée.

Données, modèles et limites méthodologiques

Le présent rapport s'appuie sur un ensemble de données internes, de modèles actuariels, d'analyses de placement, d'informations fournies par des fournisseurs tiers de données climatiques ainsi que sur diverses méthodes d'estimation. Les données liées au climat – en particulier les émissions financées (y compris les émissions de portée 3) et les indicateurs de risques physiques au niveau des actifs immobiliers – peuvent être incomplètes, estimées, modélisées ou dérivées à partir de moyennes sectorielles ou de données de substitution lorsque des mesures directes ne sont pas disponibles.

Les hypothèses actuarielles liées à la mortalité, à la morbidité, à la longévité et aux résiliations reposent sur le jugement professionnel et les données probantes disponibles, mais demeurent sujettes à l'incertitude, particulièrement en ce qui concerne les effets à long terme des changements climatiques sur la santé et la démographie.

À mesure que les connaissances scientifiques sur le climat, les attentes réglementaires, les normes de divulgation et les pratiques de marché évoluent, les Sociétés pourraient revoir leurs méthodes, leurs hypothèses et les indicateurs présentés au cours des périodes de déclaration futures. De tels changements pourraient nuire à la comparabilité des résultats d'une période à l'autre.

Les Sociétés ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements provenant de tiers utilisés dans le présent rapport et n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions pouvant s'y trouver.

Cibles, ambitions et considérations de transition

Les cibles, ambitions ou engagements liés au climat présentés dans le présent rapport, y compris les objectifs de réduction des émissions ou d'alignement des portefeuilles, sont de nature prospective et reposent sur les attentes, hypothèses et méthodologies actuelles.

Leur atteinte dépend de nombreux facteurs externes, notamment :

- le comportement des titulaires de police et de la clientèle;
- la disponibilité sur le marché d'actifs à faible intensité carbone pouvant faire l'objet d'investissements;
- les avancées technologiques;
- l'évolution du cadre réglementaire et des politiques publiques;
- la qualité des données et les capacités de mesure;
- la conjoncture économique générale.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'atteinte de ces cibles dans les délais prévus, ni quant à leur réalisation.

Contexte réglementaire

Le présent rapport est fourni à des fins d'information et de conformité réglementaire en réponse à la ligne directrice B-15 du BSIF et aux attentes de surveillance connexes. Il ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de produits d'assurance ou de titres, ni un conseil professionnel de nature financière, actuarielle, comptable, juridique ou autre.

Rien dans le présent rapport ne doit être interprété comme modifiant les obligations des Sociétés envers leurs titulaires de police, leurs créanciers ou les organismes de réglementation, ni comme modifiant les modalités de tout contrat d'assurance ou produit de placement.

Aucune obligation de mise à jour

Sauf dans la mesure où les lois ou règlements applicables l'exigent, les Sociétés ne s'engagent nullement à mettre à jour ou à réviser l'information prospective contenue dans le présent rapport afin de tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs, de l'évolution des connaissances scientifiques sur le climat ou de changements dans les attentes réglementaires.

À propos de Securian Canada

Nous sommes là pour tous les Canadiens et leurs familles - quelle que soit leur définition de la famille - quelle que soit leur définition de la famille - car tout ce que nous faisons contribue à assurer l'avenir des gens. Nos solutions d'assurance et de protection novatrices, pratiques et prêtes à l'emploi sont conçues pour assurer la sécurité financière des Canadiens, pour qu'ils puissent passer plus de temps à faire en sorte que chaque moment compte.

Securian Canada est un assureur de premier plan qui compte plus de 70 ans d'expérience en matière d'innovation au sein des marchés canadiens des institutions financières, des associations professionnelles et des groupes d'affinité. Nous offrons des solutions d'assurance élaborées avec soin et créons des expériences spécialisées pour les particuliers que nous servons. Securian Canada exerce ses activités en tant que filiale indépendante de Securian Financial Group, Inc.

Gouvernance

La structure de gouvernance des Sociétés est conçue de manière à assurer une surveillance adéquate de l'identification, du suivi et de la gestion des risques liés au climat. Les responsabilités en matière de surveillance sont exercées par l'intermédiaire de comités et de groupes de travail établis au niveau de la direction et des unités d'affaires.

Surveillance par le conseil d'administration

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques, y compris la gestion des risques d'entreprise (GRE), ainsi que la planification stratégique.

À ce titre, le conseil d'administration est responsable de :

- comprendre les principaux risques auxquels les Sociétés sont exposées;
- s'assurer que la direction possède les compétences et l'expertise requises;
- examiner et approuver certaines politiques relatives au cadre d'appétit pour le risque et au cadre de contrôle interne des Sociétés, ainsi que les cibles internes de capital et les plans stratégiques et d'affaires importants;
- évaluer le cadre de gestion des risques afin d'en assurer la cohérence avec l'appétit pour le risque et les stratégies des Sociétés;
- examiner, avec la haute direction, l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) annuelle des Sociétés avant sa soumission au BSIF, laquelle comprend les risques liés au climat.

Les risques liés au climat sont intégrés au processus global d'évaluation des risques dans le cadre de la GRE.

La formation du conseil d'administration sur les risques liés au climat est assurée au moyen de séances d'information internes, notamment dans le cadre des discussions sur l'appétit pour le risque et l'ORSA. Les considérations liées à la gestion des risques climatiques ne sont actuellement pas intégrées à la rémunération.

Surveillance par la direction

Chef de la gestion des risques

Le chef de la gestion des risques (CGR) est responsable de la direction de la fonction de gestion des risques des Sociétés, laquelle assure une surveillance indépendante des risques inhérents à leurs activités, y compris les risques liés au climat. Le CGR présente des mises à jour au comité des risques et du capital ainsi qu'au conseil d'administration, au besoin.

Comité des risques et du capital

Le Comité des risques et du capital (CRC) supervise les décisions relatives à la prise de risques et à la gestion des risques des Sociétés, en assure le suivi et veille à ce qu'elles soient appropriées, y compris en ce qui concerne les risques liés au climat. Présidé par le chef de la gestion des risques, il se compose du président-directeur général des Sociétés et des membres de l'Équipe de direction. Le CRC se réunit au moins une fois par mois pour examiner divers enjeux liés aux risques. Il est responsable des décisions en matière de gestion des risques à l'échelle des Sociétés et appuie le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance des risques. Les déclarations réglementaires liées au climat sont examinées par le CRC.

Groupe de travail sur les risques climatiques

Le Groupe de travail sur les risques climatiques assure la supervision de l'ensemble des activités liées aux risques climatiques. À ce titre, il est notamment chargé de recenser, d'évaluer et de suivre les risques climatiques à l'échelle de l'organisation, conformément aux attentes réglementaires. Il fournit au besoin des mises à jour au chef de la gestion des risques ainsi qu'au Comité des risques et du capital.

Stratégie

Les Sociétés tiennent compte des risques et des occasions liés au climat dans le cadre de leur évaluation globale des facteurs susceptibles d'influer sur leur stratégie et leur résilience à long terme. La présente section décrit la façon dont ces facteurs sont évalués et pris en compte dans la planification stratégique.

Risques et occasions liés au climat

Les Sociétés cherchent à comprendre et à gérer de manière appropriée les risques et les occasions liés au climat qui sont pertinents pour l'organisation. Dans le cadre des tests de résistance de leur plan stratégique, elles réalisent des évaluations afin de déterminer dans quelle mesure les risques liés au climat pourraient avoir une incidence défavorable sur les objectifs stratégiques et les résultats d'exploitation.

À ce jour, les risques liés au climat n'ont pas eu d'incidence importante sur les activités des Sociétés ni sur leur capacité à mettre en œuvre leur stratégie. Les Sociétés continuent de suivre l'évolution des lignes directrices en matière de gestion des risques climatiques, du contexte d'affaires et de l'environnement réglementaire.

Les risques liés au climat ne sont actuellement pas pris en compte dans les décisions relatives à la conception des produits, à la souscription, à la tarification ou à la commercialisation. Ces risques sont évalués et gérés à l'échelle des Sociétés.

Les Sociétés considèrent à la fois les risques climatiques physiques et les risques de transition, définis comme suit :

Type de risque	Risque	Horizon temporel ¹	Incidences
Les risques physiques correspondent aux risques financiers découlant de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes climatiques extrêmes, des changements graduels du climat à long terme, ainsi que des effets indirects des changements climatiques, notamment sur la santé publique.	Morbidité et mortalité liées au climat	Moyen à long terme	Hausse de la mortalité et de la morbidité attribuable à l'augmentation des températures et aux vagues de chaleur, ce qui pourrait influencer sur les hypothèses futures en matière de mortalité et de morbidité.
	Changements réglementaires	Court à moyen terme	Risques découlant du non-respect de la réglementation liée aux changements climatiques, pouvant entraîner des atteintes à la réputation ainsi qu'une augmentation des coûts de non-conformité, des frais juridiques et des coûts d'exploitation.
	Pertes de placement	Tous les horizons temporels	Pertes de placement potentielles découlant de l'exposition à des secteurs à forte intensité de carbone.
	Attentes des parties prenantes	Moyen à long terme	Risques réputationnels découlant de la complexité et de l'évolution des attentes des parties prenantes à l'égard des enjeux climatiques.

¹ Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont évalués selon des horizons temporels à court, moyen et long terme. Le court terme correspond à la période de présentation de l'information et s'étend jusqu'à trois ans; le moyen terme couvre la période de trois à dix ans; et le long terme s'étend jusqu'en 2050. Étant donné que les risques climatiques se traduisent par une fréquence et une intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, certains risques pourraient se matérialiser plus tôt que prévu, sous la forme d'événements isolés.

Dans l'ensemble, l'évaluation des risques climatiques des Sociétés est jugée faible et aucune mesure d'atténuation immédiate n'est requise.

Les Sociétés poursuivent leur veille des développements liés aux changements climatiques, notamment au moyen de publications sectorielles portant sur les effets potentiels sur la mortalité et les tendances en matière de santé. Elles suivent également leur portefeuille de placements et rendent compte des émissions de carbone associées à leurs activités d'investissement.

En 2024, les Sociétés ont participé à l'exercice normalisé de scénarios climatiques du BSIF, qui visait à évaluer une augmentation du risque de défaut pour un sous-ensemble défini d'actifs. Les résultats indiquent que les risques de transition ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les activités des Sociétés à court et à moyen terme. En 2025, elles ont effectué des tests de résistance fondés sur un scénario économique défavorable pouvant découler de risques climatiques, lesquels ont démontré le maintien d'une position de capital supérieure aux exigences réglementaires.

Les Sociétés demeurent confiantes dans leur positionnement et poursuivent l'intégration des considérations relatives aux risques climatiques dans leur cadre de GRE.

Occasions

Les Sociétés ont identifié des occasions liées aux risques physiques et de transition associés aux changements climatiques qui contribuent au renforcement de la gestion des risques, à l'amélioration de la prise de décision et à la création de valeur à long terme.



Produits et tarification

À moyen et à long terme, les analyses liées aux changements climatiques et l'évolution des conditions environnementales pourraient orienter l'évolution des produits.



Gestion des placements

La surveillance des portefeuilles et l'intégration accrue des considérations climatiques dans les décisions d'investissement.



Évolution réglementaire

L'évolution des exigences réglementaires en matière de climat offre des occasions de renforcer davantage la gouvernance, la gestion des risques et les pratiques de divulgation.

Gestion des risques

Le cadre de gestion globale des risques des Sociétés vise à fournir une approche structurée pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques à l'échelle de l'organisation. Il appuie les objectifs stratégiques et favorise une prise de décision éclairée. Le processus d'identification et d'évaluation des risques intègre des perspectives internes et externes afin de recenser et d'évaluer les risques significatifs dans l'ensemble des catégories. Cette approche à deux volets permet d'obtenir une compréhension complète et à jour du profil de risque des Sociétés. Les enseignements tirés des tests de résistance, des analyses d'incidents, des autoévaluations des risques et des contrôles, ainsi que des activités d'audit interne, sont pris en compte afin d'améliorer continuellement le processus de gestion des risques.

Le risque climatique est intégré au cadre de gestion globale des risques (GRE) des Sociétés ainsi qu'à leur cadre d'appétit pour le risque. Défini comme les conséquences potentielles à long terme des changements climatiques sur la stratégie d'affaires, il est classé dans la catégorie des risques stratégiques. Il peut également influencer plusieurs autres catégories de risques, notamment les risques réglementaires, de réputation et physiques, avec des incidences potentielles sur les activités, les décisions d'investissement et les attentes des parties prenantes. Dans le cadre de la GRE, le suivi du risque climatique s'appuie sur des processus permettant une évaluation adéquate des risques significatifs ainsi que de leurs interdépendances. Les risques d'entreprise, y compris le risque climatique, sont présentés trimestriellement au Comité des risques et du capital ainsi qu'au conseil d'administration.

En 2024, les Sociétés ont mis en place un groupe de travail sur le risque climatique chargé de superviser l'ensemble des activités liées aux risques climatiques.

Indicateurs et cibles

Indicateurs

Les Sociétés calculent et déclarent leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 conformément au Protocole des GES. Elles définissent leur périmètre organisationnel selon une approche fondée sur le contrôle opérationnel. Les émissions de portée 1 et de portée 2 des Sociétés sont incluses dans les indicateurs publiés.

Selon l'inventaire des actifs des Sociétés, les seules sources d'émissions de portée 1 et de portée 2 proviennent des espaces de bureaux loués, soit : la combustion stationnaire liée à l'utilisation de gaz naturel sur site (portée 1); l'électricité achetée (portée 2).

Les émissions de combustion stationnaire de portée 1 sont calculées à partir des données propres aux sites lorsqu'elles sont disponibles. À défaut de données réelles, des estimations sont établies au moyen de facteurs issus du Commercial Buildings Energy Consumption Survey (CBECS), en fonction de la superficie des installations. Les facteurs d'émission pour le gaz naturel proviennent du GHG Emission Factor Hub de l'Environmental Protection Agency.

Les émissions de portée 2 liées à l'électricité achetée sont également calculées à partir de données propres aux sites lorsqu'elles sont disponibles. À défaut de données réelles, des estimations sont établies au moyen de facteurs issus du CBECS, en fonction de la superficie des installations. Les facteurs d'émission pour l'électricité proviennent d'Environnement et Changement climatique Canada.

Les émissions de portée 1 et de portée 2 des Sociétés pour l'exercice se terminant en décembre 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Émissions	2025
Portée 1	94
Portée 2 (selon l'emplacement)	30

Les émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e).

Cibles

Les Sociétés ne se sont pas fixé de cibles d'émissions liées au climat à ce jour. Elles poursuivent toutefois l'approfondissement de leur compréhension des incidences des risques climatiques, le renforcement de leurs capacités d'analyse de scénarios ainsi que l'amélioration de la qualité et de la couverture des données relatives aux émissions de GES, y compris celles de portée 3.



securiancanada.ca

25, avenue Sheppard Ouest, bur. 1400, Toronto (Ontario), Canada M2N 6S6
©2026 Securian Canada. Tous droits réservés.

Rev 6-2026 DOFU 6-2026